

**COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE
PARITAIRE DEPARTEMENTAL
DU 29 JUIN 2010****- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE (GESTION 2009) :**

FO DGFIP 93 prend acte du fait que le rapport d'activité, comme à son habitude, retrace une activité idyllique et parfaite du département.

Or la réalité du département est toute autre :

suppression croissante des effectifs, moyens matériels et financiers insuffisants, manque parfois de considération du travail des agents, pression et stress liés aux objectifs etc

A titre d'exemple, nous avons pu lire que **134.000 contribuables** se sont déplacés à nos guichets CDI ou SIP durant la campagne d'impôt sur le revenu 2009.

Non seulement l'activité des agents pour l'accueil n'est pas reconnue dans le calcul des emplois mais en plus, le chiffre ne représente pas une réalité qui est bien plus importante et éprouvante au quotidien.

La direction a reconnu certainement la faiblesse de ce chiffre de 134.000...

Par ailleurs, **FO DGFIP 93** a indiqué à la direction que l'ensemble des activités des différentes structures du département (postes comptables, CDI, SIP, services ...) n'apparaît pas dans ce rapport d'activité.

En outre, **FO DGFIP 93** ne partage pas la vision de la direction en ce qui concerne le dialogue social qui selon elle, est « riche et constructif », alors que dans les faits ce dialogue social est insuffisant.

Pour toutes ces raisons, **FO DGFIP 93** a voté contre le rapport d'activité concernant la gestion 2009.

**- MODIFICATION DE LA REPARTITION DES COMPETENCES
D'ANIMATION DU SECTEUR PUBLIC LOCAL ENTRE LA RECETTE
DES FINANCES DE SAINT-DENIS ET LA DDFIP :**

La direction a indiqué qu'à la suite de la création de 3 nouvelles communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2010, les attributions de la Recette des Finances et de la Division des collectivités locales de la DDFIP (CEPL) s'inter changent.

Ainsi la DDFIP sera en charge (à compter du 1^{er} juillet 2010) de l'animation et le suivi des 5 communautés d'agglomération du département.

A contrario et dans la logique de spécialisation de la RF sur les établissements publics de santé, les 12 budgets principaux M 22 (maisons de retraite) suivis par la DDFIP seront intégrés dans le périmètre d'animation de la RF.

QUESTIONS DIVERSES

- Protocole sur l'accueil dans le SIP de Pantin :

La direction a indiqué que ce protocole va faire l'objet d'un bilan en juillet et qu'un bilan définitif sera fait en fin d'exercice.

Ce sujet sera à l'ordre du jour d'un prochain CTP avant la fin de l'année.

La marguerite promise en février 2010 devrait être installée dans les plus brefs délais.

- Déménagements prévus DDFIP :

Juillet 2010 :

- La division statistique le 23/07 et Monsieur BRUN le 05/07 pour Moulin

- Le contrôle fiscal du 5^{ème} au 6^{ème} étage, la division budget logistique et informatique au 6^{ème} étage le 12/07 et la Division Affaires Juridiques au 5^{ème} étage le 25/07 pour Satie

Août 2010 :

- La division immobilière au 7^{ème} étage le 05/08, le pôle audit le 10/08, le BCP, la redevance audiovisuelle et la formation professionnelle entre le 20/08 et le 25/08 pour Satie

- Projet de construction d'un nouvel immeuble DDFIP 93 :

La construction d'un **nouvel immeuble regroupant les services de SATIE et MOULIN**, ainsi que les services et structures permettant des économies de loyers (comme par exemple le futur SIP de Bobigny), est soumise à l'approbation de la direction centrale qui serait imminente selon la direction locale.

Cet immeuble serait situé à Bobigny à côté du tribunal de commerce et comporterait de 8 à 9 étages.

- SIP envisagés et CDI ne pouvant faire partie d'un SIP :

La direction a précisé qu'un SIP serait prévu à long terme à **Noisy-le-Grand** mais aucune solution immobilière n'existe actuellement.

Les CDI ne pouvant faire partie d'un SIP et restant comme actuellement sont Aulnay, Bobigny et Le Raincy (CDI dits orphelins).

- Retraite pour les femmes ayant 3 enfants après 15 ans de service :

La direction a indiqué que ce dispositif n'existait que dans la Fonction Publique et que sa suppression prend acte au 13/07/2010. En conséquence, les collègues souhaitant bénéficier de ce dispositif doivent déposer leur demande de retraite avant la date susvisée.

Après cette date, la décote s'appliquera tel que prévu par le régime normal de droit commun.

Cependant, depuis ce CTP, grâce à nos pressions, le gouvernement a amendé son projet de loi concernant la date butoir du 13 juillet 2010.

Cette date est reportée au 31 décembre 2010 pour une liquidation avant le 1er juillet 2011.

- Notation 2010 Filière gestion publique :

La validation des notations devrait avoir lieu très prochainement selon la direction locale.

Vos représentants en CTPL :

Didier DUCHESNE, Philippe MASSON, Frédéric DELHAIE et Xavier CHATELAIN.

AVEC FO DEFENDONS L'INDEPENDANCE SYNDICALE

Permanence FO : DDFIP Moulin, fo.093@dgfip.finances.gouv.fr ☎ 01.48.96.62.30